

Image not found or type unknown



Comment prouver l'abandon de domicile pour divorcer

Par **saxo55**, le **25/02/2010** à **18:39**

Bonjour,
Mon mari a quitté le domicile conjugal, en laissant sa famille dans une grande précarité. Malgré cette situation j'ai gardé espoir de son retour, et donc je n'ai pas fait de main courante. Aujourd'hui, je veux divorcer et je dois prouver qu'il est parti depuis presque 2 ans. Est ce que des témoignages seront suffisants ? car je n'ai pas d'autres moyens (peut-être la CAF qui me verse depuis son départ le soutien familial).
vous en remerciant

Par **HUDEJU**, le **25/02/2010** à **19:39**

Bonjourrrrr
Vous pouvez faire établir un constat d'huissier prouvant qu'il n'y a plus d'affaire à lui . Vous pouvez également porter plainte pour abandon de famille rrrrrBon courage .